Rémunération du demandeur d'emploi pendant la POEI

DEMANDEUR D'EMPLOI INDEMNISÉ PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE	Allocation de retour à l'emploi-formation (Aref) et éventuellement la rémunération de fin de formation (RFF) en cas de droits insuffisants en cours de formation.
DEMANDEUR D'EMPLOI NON INDEMNISÉ	Rémunération formation de Pôle emploi (RFPE), voire l'ASS-formation sous conditions.